

UNE PETITE VICTOIRE

Bonjour à toutes et à tous, Le ballon d'essai lancé par le gouvernement, et la levée de boucliers consécutive de l'AFD semble avoir eu raison de la mesure annoncée dans la cadre du PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) qui visait à limiter le remboursement des bandelettes de glycémie à une par jour. Notre mobilisation a porté ses fruits et je vous remercie à toutes et à tous pour votre soutien.

Voici un article de l'express.fr que je vous recommande :

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

Sécurité sociale: petite victoire des diabétiques - Par Annabel Benhaïem, publié le 30/09/2010 à 14:48

La grogne des diabétiques et de leur entourage a eu raison de la mesure, initialement prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui visait à limiter le remboursement des bandelettes de glycémie.



REUTERS/Muhammad Hamed

Le projet du gouvernement pour le financement de la sécurité sociale prévoit un remboursement limité des bandelettes de test de la glycémie. Le [projet de loi de financement de la sécurité sociale \(PLFSS\)](#) a été rendu public mardi 28 septembre. Surprise, la disposition qui prévoyait de ne rembourser qu'une seule bandelette d'auto-contrôle de la glycémie par jour est passée à la trappe. Il est vrai qu'elle avait fait grand bruit. Le monde du diabète, d'ordinaire discret, s'était levé comme un seul homme pour faire connaître son profond désaccord. Et sa stupeur d'apprendre que le pilier du traitement de cette maladie pouvait être remis en cause. [Lola, une diabétique de type 1](#), âgée de 31 ans, avait d'ailleurs accepté de témoigner dans nos colonnes, en racontant son quotidien et les contraintes que l'affection engendre. Cette levée de boucliers aurait-elle contribué à l'éviction de la disposition controversée du projet de loi ? Plusieurs éléments viennent étayer cette thèse. Tout d'abord, le 16 septembre, le quotidien Les

Echos relate [les principales disposition du PLFSS](#), alors qu'il n'a pas encore été rendu public. Une fuite du ministère de la Santé ou bien du Budget, pour sûr. Mais dans quel but? Le gouvernement, décidé à réduire le déficit de la Sécurité sociale, souhaitait-il tester la popularité, voire l'impopularité, des mesures qu'il entend faire passer? Réactions en chaîne Une chose est certaine, les réactions à ce "test" ne se sont pas fait attendre. Le même jour, Les Echos publiait [une série de verbatims](#) de la part des mutuelles, des associations et des syndicats de médecins. Ils ne ciblaient pas forcément la limitation du remboursement des bandelettes de glycémie, mais tous avaient pour objectif de souligner les inepties de ce projet de loi. Le lendemain, le 17 septembre, la mobilisation a commencé à se construire du côté des principaux concernés, à savoir, les assurés. Ainsi, [l'Association française des diabétiques \(AFD\)](#) s'offusquait violemment de ce projet de loi. Dans la foulée, [Lola témoignait dans L'EXPRESS.fr](#), entraînant une foule de commentaires, la plupart exprimant leur consternation. Ensuite, [une pétition sur Internet](#), demandant au président de la République le retrait de la disposition, voyait le jour et obtenait plus de 1400 signatures. Quelques jours plus tard, radios et télévisions recherchaient activement d'autres témoignages de diabétiques, auprès de l'AFD. Sur [RMC](#), par exemple, nous avons pu entendre les doléances de Delphine Arduini, une malade insulino-dépendante, qui s'était déjà fait connaître pour [ses exploits sportifs](#). Finalement, le 28 septembre, nous apprenons que les bandelettes de glycémie seront remboursées en fonction du type de diabète. Par exemple, pour le diabète de type 2 (le plus répandu), la Haute autorité de santé s'engage à définir un forfait, en fonction de la gravité de la maladie. Comme le souligne l'AFD, "[le ballon de baudruche](#)", lancé dans les airs par le gouvernement, s'est dégonflé aussi sec. A jouer avec les nerfs des diabétiques, ils vont finir par nous faire un malaise. En attendant, la mobilisation a produit son effet.

Christiane VEINIERE, Chargée des relations presse et public

c.veiniere@afd.asso.fr

01 40 09 68 57

Association Française des Diabétiques

88, rue de la Roquette

75544 Paris Cedex 11